

COMpte RENDU D'ÉVENEMENT (FICHE REX)

EXPERIMENTATIONS ET ACTIVITES PARTICULIERES

Edition
Avril 2016

Arrêté relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord,
aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent (DEVA1528542A)

1. L'exploitant	
L'exploitant est un particulier : Nom : _____ Prénom : _____	L'exploitant est une personne morale : Nom commercial : _____
N° d'exploitant déclaré : _____	

2. Destinataire (s) : DSAC <input type="checkbox"/>		titulaire de l'attestation de conception <input type="checkbox"/>	
Etat du document : (cocher les cases à mesure de la progression)	Ouvert avec analyse en cours <input type="checkbox"/>	Classé après analyse sommaire <input type="checkbox"/>	Classé après analyse détaillée <input type="checkbox"/>

3. Description de l'évènement			
Date :		Lieu :	
Aéronef télépilote :	Amateur <input type="checkbox"/> Série <input type="checkbox"/> Constructeur :	Type :	
Scenario :	S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/> S4 <input type="checkbox"/> Hors scenario <input type="checkbox"/> N° autorisation :		
Description évènement et conséquences :			
Origine détectée :			
Mesures de réduction de risque proposées, envisagées ou prises :			

« Je certifie la sincérité des renseignements figurant dans le présent compte-rendu. »		
A :	Le : (JJ/MM/AAAA)	Nom : Prénom : Qualité (personnes morales) :

Le formulaire doit être adressé à dsac-nav-drones@aviation-civile.gouv.fr, à travail-aerien-bf@aviation-civile.gouv.fr et à la direction interrégionale de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC IR) territorialement compétente, et/ou au titulaire de l'attestation de conception ou de conception de type.

Pour obtenir les coordonnées des DSAC IR et plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html>

Rappel :
Le télépilote d'un aéronef déclare tout évènement qui aurait pu mettre en cause la sécurité des tiers, et notamment chaque perte de contrôle de l'aéronef à la direction de la sécurité de l'aviation civile. En particulier, il déclare toute défaillance des mécanismes définis aux paragraphes § 2.5 à 2.8 de l'annexe III de l'arrêté du 17 décembre 2015 et toute perte de la liaison de commande et de contrôle de l'aéronef.
L'exploitant d'un aéronef télépilote ou le télépilote de l'aéronef télépilote informe le titulaire de l'attestation de conception de type de l'aéronef télépilote de tous les problèmes en service ou défaillances qu'il rencontre afin de lui permettre d'analyser le niveau de sécurité en service du type d'aéronef télépilote.

COMPTE RENDU D'ÉVÉNEMENT (FICHE REX)

**Expérimentations et activités particulières
des aéronefs civils circulant sans personne à bord**

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES -

-

[Empty rectangular box for additional information]